

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2018**

---

**COMPTE RENDU**  
**AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25**  
**DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

**L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, PERROT Christian, Adjoint  
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, LUC-ROQUEFORT Marie-Laure,  
PECHER Arlette, MM. DESIRE Serge, GUERINEAU Jean-Pierre, PASQUET Pascal

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DEVAUX Fabrice pouvoir à M. DAUGERON François, M. REDON Stéphane à M. GUERINEAU Jean-Pierre

EXCUSÉS : Mme DOUARD Maryline, MM. BOURY Edouard et DESFORGES Damien

Madame PECHER Arlette est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2018.

M. le Maire revient sur la réunion de présentation du plan de communication qui s'est déroulée le 31 octobre. Cette dernière s'est bien passée et a connu une bonne fréquentation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**II- DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal décide de solliciter le Département dans le cadre du Fonds d'Action Rurale 2019 pour le financement de l'extension de l'atelier municipal. Le plan de financement suivant est approuvé :

<i>Montant des travaux :</i>	<b>81 929,52 € HT</b>
<i>Subvention sollicitée au titre du F.A.R. :</i>	<b>20 500,00 €</b>
<i>DETR :</i>	<b>30 692,80 €</b>
<i>Fonds propres :</i>	<b>30 736,72 € HT</b>

M. le Maire précise que la demande de FAR de la Communauté de communes pour la bibliothèque s'étalera sur les exercices 2019 et 2020.

**III- DEVIS**

Dans le cadre des travaux de rénovation du camping, Monsieur le Maire propose de retenir l'agence d'architecture Sauvetre-Poitrenaud pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 000 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**IV- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1143,30 € à l'association les Voix sévéroises pour l'année 2018/2019.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75 €.

Le Conseil municipal décide de ne pas verser de subvention au Secours populaire mais accepte de mettre gracieusement à disposition la salle Sophie Tatischeff dans le cadre de leur bourse aux vêtements.

Le Conseil municipal décide de laisser l'instruction de la demande de subvention du MFR Chaingy au CCAS.

#### **V- RETRAIT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ET GESTION DU CIRCUIT AUTOMOBILE » - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire expose au Conseil municipal que par délibération 2018\_0104 du 27 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes de La Châtre Sainte-Sévère a décidé de retirer des statuts la compétence « Aménagement, développement et gestion du circuit automobile » figurant dans les compétences facultatives « Dans le secteur du culturel et sportif » compte tenu de la cession des terrains au comité de gestion du circuit automobile de La Châtre en mai 2015.

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes.

#### **VI- REAMENAGEMENT DES PRETS DE L'OPAC AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – RENOUELEMENT DES GARANTIES**

L'Office Public de l'Habitat de l'Indre a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières, d'un prêt initialement garanti par la commune.

En conséquence, la commune est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **VII- ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Il est proposé au Conseil municipal, sur demande de Madame la comptable des finances publiques, d'admettre en non-valeur sur le budget assainissement, la somme de 1 292,72 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **VIII- BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante sur le budget assainissement :

Article 611 : - 2450 €

Article 6541 : + 2050 €

Article 673 : + 400 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **IX- VENTE DES TERRAINS AUX BRANDES**

Monsieur le Maire propose de mettre en vente les parcelles B77, B78, B38 et B54 situées aux Brandes.

Le Conseil municipal accepte par 8 voix pour, 3 voix contre et une abstention.

#### **X-LIONS CLUB**

Le Lions club de La Châtre propose à la commune d'installer deux panneaux « Si tu prends ma place, tu prends mon handicap » devant des places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

#### **XI- INFORMATIONS DIVERSES**

##### **○ Déclaration d'Intention d'Aliéner**

La commune renonce à son droit de préemption sur les parcelles AB501 et AB502.

○ **Informations du service environnement**

M. le Maire évoque l'évolution envisagée par la Communauté de communes pour la collecte des ordures ménagères.

○ **Signatures ventes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la vente de la part de la SCI AMIRAULT au profit de Mme LORY et la vente de la parcelle A471 à M. et Mme MARTIN ont été signées.

## **PAROLE AUX ADJOINTS**

Gaston LANGLOIS :

- Les travaux dans la rue des Canards sont réalisés,
- Les fossés dans les chemins des Brandes ont été entretenus, restent à faire ceux du Verneau et de la Côte Perdrix.
- Il alerte les membres du Conseil municipal sur de possibles appels frauduleux de la part de sociétés se faisant passer pour des partenaires d'ENEDIS.

Laurence PILLOT-DUPUIS :

- La réunion du 17 octobre avec les associations a connu une bonne fréquentation avec 18 associations présentes, un calendrier des manifestations a été établi.
- La Commission cadre de vie s'est réunie le 30 octobre pour définir les plantations d'automne et les décorations de Noël.
- Un marché de Noël sera organisé sur la Place du Marché, le 22 décembre de 17h à 21h.
- Elle informe le Conseil municipal de la création d'une épicerie sociale itinérante sur le Boischaud sud

AGENDA :

10 et 11/11/2018 : Bourse aux vêtements salle Sophie Tatischeff

11/11/2018-8h45 : Cérémonie du 11 novembre

Du 12 au 16/11/2018 : Exposition guerre 14-18 – salle Sophie Tatischeff

13/11/2018-16h : Ouverture des plis pour les travaux du parking avenue d'Auvergne

21/11/2018-10h : Ouverture des plis pour les travaux de la station d'épuration

24/11/2018 : Conférence des Amis de la Tour – salle Sophie Tatischeff

02/12/2018 : Cérémonie Sainte-Barbe, Sainte-Cécile

07/12/2018-20h : Conseil municipal

08/12/2018 : Téléthon 2018

Séance levée à 22H45

Le Maire,  
François DAUGERON

